



Conférence Femise 2003

4, 5 et 6 décembre 2003, Marseille

Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques
www.femise.org

OPPORTUNITES ET DIFFICULTES D'UN PARTENARIAT EUROMEDITERRANEEN RENFORCE EN MATIERE AGRICOLE.

Jean-Pierre Domecq
CATT
Université de Pau et des Pays de l'Adour



Cette conférence a été réalisée avec le soutien financier de la Commission des Communautés Européennes. Les opinions exprimées dans les contributions n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas l'opinion officielle de la Commission.

This Conference was produced with financial support from the Commission of European Communities. The opinions expressed in the contributions are those of the authors only and do not necessarily reflect the opinions of the Commission of European Communities.

Institut de la Méditerranée



OPPORTUNITES ET DIFFICULTES D'UN PARTENARIAT EUROMEDITERRANEEN RENFORCE EN MATIERE AGRICOLE.

**Jean-Pierre Domecq
CATT
Université de Pau et des Pays de l'Adour**

Un partenariat agricole renforcé entre l'U.E. et les pays méditerranéens ouvrirait pour ces derniers des opportunités certaines de développement. Ce partenariat ne peut être compris que dans le respect des règles de la PAC. Celle-ci renferme des principes et des règles de fonctionnement qui, s'ils étaient étendus aux pays méditerranéens, seraient pour eux porteurs d'avantages et d'éléments concrets de coopération entre les deux rives de la Méditerranée. Mais un partenariat agricole fondé sur les règles de la PAC pourrait aussi induire des modifications structurelles dans les pays méditerranéens (tant sur le plan de l'évolution des structures agricoles que sur le rôle social de l'agriculture) qui ne seraient pas nécessairement souhaitables et il aviverait les tensions concurrentielles économiques et politiques qui s'exercent en Méditerranée. Il imposerait aussi des modalités très contraignantes (tant sur le plan technique, financier et institutionnel) auxquelles les pays Méditerranéens devraient se préparer.

La faiblesse de la productivité du travail est l'une des principales contraintes de la croissance économique des Pays Méditerranéens (PM). Pour y remédier, ces pays peuvent envisager de réformer profondément leur agriculture qui reste un secteur important en terme de PIB et d'emplois mais conserve des niveaux de productivité par travailleur très faibles.

Si l'on considère que la réussite d'une politique agricole se juge à sa gestion des producteurs marginaux¹ (en favorisant soit l'élévation de leur productivité, soit leur sortie vers d'autres secteurs), les expériences en la matière, menées dans les PM depuis les Indépendances, ont toutes échoué. Elles étaient toutes fondées sur un niveau élevé de protectionnisme et d'engagement de l'Etat.

En réaction à cet échec, les Pays Méditerranéens peuvent être tentés de reformuler leurs politiques agricoles en ouvrant leurs marchés agricoles et alimentaires au libre échange. Dans cette perspective deux modalités s'offrent à eux :

- soit une ouverture complète sur les marchés mondiaux,
- soit une ouverture sélective sur la seule Union Européenne recherchée dans un partenariat agricole renforcé.

Or, le marché commun agricole de l'U.E. est lui-même protégé du reste du monde et il obéit aux principes très particuliers de la Politique Agricole Commune.

Un partenariat agricole euro-méditerranéen renforcé en matière agricole pourrait faire bénéficier les PM des nombreux avantages de la PAC :

- des prix plus faibles pour les consommateurs que ceux actuellement pratiqués sur leurs propres marchés intérieurs, mais qui seraient pour les producteurs plus rémunérateurs et surtout moins fluctuants que les cours mondiaux,
- l'accroissement de leurs parts à l'exportation sur les marchés agricoles européens,

¹ Au sens économique du terme : c'est-à-dire les producteurs qui livrent sur le marché une quantité marginale ou ceux dont le coût marginal est le plus élevé.

- la possibilité d'envisager des transferts financiers nord-sud au travers du versement d'aides directes au revenu des producteurs et d'aménagement de leurs structures productives.

Pour qu'un partenariat euro-méditerranéen renforcé en matière agricole soit envisageable, trois types de difficultés devraient être prises en compte, liés à :

- 1° l'évolution très différente des systèmes agricoles entre les deux rives, depuis une cinquantaine d'années,
- 2° l'interférence des multiples concurrences économiques et politiques qui s'exercent en Méditerranée,
- 3° la nécessité qu'auraient les PM de partager les objectifs complexes et le fonctionnement original de la PAC.

1. La divergence Nord-Sud des systèmes agricoles dans la zone euromed.

Les politiques agricoles définies dans les années 50, aussi bien au nord qu'au sud de la Méditerranée, s'inscrivaient dans des logiques très voisines, fondées sur la recherche :

- de l'augmentation significative des niveaux de production nécessaire à une plus grande indépendance alimentaire des Etats,
- de l'élévation importante de la productivité du travail agricole.

Ces objectifs devaient permettre aux agriculteurs de rattraper les niveaux de revenu des autres travailleurs et de les faire accéder au même mode de vie qu'eux. La finalité était de leur faire partager les mêmes aspirations que l'ensemble du corps social pour :

- en Europe, reconstituer des Etats désorganisés par les conflits sociaux et militaires de la première moitié du XXème siècle ;
- dans les PSEM, constituer de véritables Etats après plusieurs siècles d'occupation étrangère.

L'exode agricole était une conséquence obligée mais aussi nécessaire à la réussite de ces politiques. Il devait être absorbé par le développement général des autres secteurs qu'il favorisait indirectement par l'offre de main d'œuvre qu'il devait occasionner et par la réussite de la modernisation de l'agriculture qu'il permettait.

Les tensions internationales est-ouest, les réactions à la colonisation et l'adoption dans la plupart des Etats de principes interventionnistes d'inspiration keynésienne ou socialiste conduisirent à rechercher les objectifs assignés aux politiques agricoles selon deux modalités principales :

- un niveau de protection élevé aux frontières protégeant les marchés intérieurs des fluctuations de prix et des bas niveaux des cours mondiaux,
- un engagement important de l'Etat en matière de gestion des marchés, de vulgarisation des techniques fondées sur les énergies fossiles, d'aménagements structurels et de développement des industries en amont et en aval de l'agriculture.

Ces mesures furent appliquées dans la Politique Agricole Commune (PAC) en Europe et dans le strict cadre national au sud de la Méditerranée. Relevant d'objectifs et de principes similaires, elles débouchèrent cependant sur des évolutions divergentes qui creusèrent entre les agricultures du nord et du sud des différences marquées par :

- un écart croissant de productivité par travailleur agricole² ;
- une augmentation différente des volumes produits qui s'est traduite par l'apparition d'excédents structurels au nord et la persistance d'une forte dépendance alimentaire au sud, même si cette divergence trouve en partie son origine dans des dynamiques démographiques très contrastées.

² La valeur ajoutée par travailleur agricole est de 1836 \$ au Maroc, 1851 \$ en Turquie, 1943 \$ en Algérie, 2959 \$ en Tunisie. Elle est de 13490 \$ en Espagne, 20031 \$ en Italie et 36889 \$ en France [CIHEAM 2002]

- un devenir différent des producteurs marginaux. Au nord, soit ils ont pu intégrer les groupes les plus productifs du secteur, soit ils ont pu assurer leur sortie par l'exode agricole ou par une double activité maîtrisée. Au sud, peu ont réussi sur ces voies et beaucoup ont adopté des stratégies de survie sur des microfundias vivrières.

La réussite de la PAC sur ces trois points a permis aux pays européens de conserver une certaine cohésion de leur monde agricole, tandis que les PSEM accusaient un creusement de l'hétérogénéité de leurs structures agraires.

1.1. L'unité du monde agricole européen

Certes en Europe des paysans sont pauvres et d'autres sont très riches, mais presque tous ont le sentiment de faire le même métier. Au delà des différences de spécialisations et de taille de leurs structures, ils se rejoignent au moins sur deux points :

1.1.1 La référence à un même modèle familial intensif

Le maintien de ce modèle était un des objectifs affichés de la PAC à ses origines, souvent renforcé par des dispositions nationales telles que les Lois d'Orientation françaises de 1960-62 et réaffirmées depuis. La permanence de ce modèle peut s'expliquer par :

- la forte assise historique du droit de propriété privée complété de mesures réduisant la précarité de la tenure du sol (loi du fermage de 1948, création des SAFER, organisation des terroirs communaux selon les Plans d'Occupation des Sols, dispositions successorales favorables aux héritiers exploitants, etc.).
- le maintien d'une rentabilité du capital agricole à des niveaux suffisamment faibles (par baisse continue et régulière des prix agricoles au rythme de 3% par an depuis 1948 et par élévation substantielle du salaire réel des employés agricoles) qui ont découragé les investissements de nature capitaliste ou rentière dans le secteur. Le revenu de l'agriculteur européen reste le produit d'une faible rémunération de son capital, de ses compétences et de son travail, assortie d'aides publiques fortement conditionnées à son statut d'exploitant.
- une volonté politique de promouvoir l'élévation de la productivité des structures modestes (au moyen de services publics de vulgarisation, de création de systèmes de crédits bonifiés, de mesures favorisant le mouvement coopératif et syndical sur le principe d'un homme - une voix), ainsi que la représentativité politique des structures familiales.

1.1.2. Une même stratégie d'adaptation

Comme partout les agriculteurs européens cherchent leur salut dans l'extension de leur base foncière. Quelle que soit la forme selon laquelle celle-ci est opérée (par achats, associations, sociétés, GAEC), elle ne s'accompagne pas de la remise en cause du schéma intensif et repose toujours sur la recherche d'une plus grande maîtrise technique, organisationnelle et sur l'utilisation d'un matériel toujours plus performant (en matière de rapidité, fiabilité, économie de travail et d'intrants).

Une des difficultés actuelles de la PAC est de réorienter vers des schémas extensifs (réduction de la quantité de capital et d'intrants par hectare) des agriculteurs européens qui, pour la plupart, appartiennent fondamentalement au schéma culturel de l'intensif réclamant de tirer le maximum de la Nature et de leur travail.

1.2. Le creusement de l'hétérogénéité des structures agricoles dans les PSEM

Les politiques agricoles menées par les PSEM depuis les Indépendances ont abouti à une grande diversité des structures agraires sur le plan de leur relation au foncier, de leur finalité, de leur organisation et de leur option technique. Le modèle familial intensif de type européen n'est pas nécessairement ni prédominant ni en voie d'expansion. Il côtoie des structures latifundiaires et capitalistes flanquées d'une importante masse de microfundias vivrières.

1.2.1. Le faible développement des exploitations familiales intensives

La plupart des PSEM ont développé à leurs Indépendances des expériences politiques caractérisées par le refus du libéralisme. Cette attitude n'était donc pas encline au développement d'une classe paysanne moyenne et indépendante, lourde à faire « évoluer » et toujours difficile à gérer politiquement. Elle favorisa au contraire une hyper-étatisation du système agricole, confortée en cela par l'entrée dans le domaine public des terres des colons et par la croyance en l'efficacité des savoirs académiques que pouvait appliquer un corps de techniciens-fonctionnaires ayant rompu avec la culture paysanne traditionnelle. Dans ces conditions, une partie seulement des agriculteurs se retrouvèrent à la tête de structures familiales moyennes, dont le nombre est estimé autour de 20 à 30% du nombre total des exploitations [Domecq, Roux 2003]. Ces structures sont bloquées dans leur développement par au moins trois facteurs :

- un grand nombre de difficultés inhérentes aux conditions adverses du milieu naturel méditerranéen, aux aléas des marchés insuffisamment contrôlés, à des moyens de formation et de diffusion technologique insatisfaisants, aux restrictions dans l'accès au crédit, à la non-maîtrise des circuits de distribution et à une forte aspiration à l'exode rural.
- l'insuffisance des débouchés pour les cultures spécialisées qu'elles peuvent maîtriser, due à la faiblesse de la demande locale renforcée par les plans d'austérité et au contingentement des débouchés d'exportation.
- la concurrence des logiques latifundiaires.

1.2.2. Le développement du fait latifundiaire

Ce type d'entreprises peu nombreuses mais d'importance économique notable est maîtrisé par une catégorie d'agents très divers : on trouve les grandes fortunes foncières historiques, mais aussi un nombre croissant d'investisseurs à la recherche d'une position sociale assise sur la terre et en quête de placements de capitaux issus de secteurs non agricoles. Leurs formes juridiques peuvent être des entreprises familiales, des sociétés ou des entreprises publiques. Elles sont caractérisées par :

- l'étendue de leur base foncière établie sur le principe de la propriété individuelle, de baux à long terme ou par la mise à disposition de terres d'Etat encouragée par le mouvement général de privatisation prôné par les Plans d'Ajustement Structurel.
- l'utilisation de capital bancaire en complément des avoirs personnels.

Ces entreprises latifundiaires peuvent mettre en œuvre les technologies les plus avancées. Mais leur efficacité productive est contenue par :

- l'emploi généralisé de main d'œuvre salariée y compris aux postes de direction.
- les stratégies de leurs propriétaires généralement plus orientées vers la valorisation de rentes que vers le risque de l'engagement de capitaux.
- l'étalement de leurs coûts fixes sur une base foncière la plus large possible plutôt qu'un usage plus productif des intrants.

Ces entreprises savent tirer parti de leur milieu naturel, politique et social. Par la faiblesse de leurs coûts fixes, elles peuvent faire face aux aléas du climat méditerranéen. Les prix élevés des marchés intérieurs protégés des PSEM leur procurent une rente proportionnelle à leur taille. Mais, par la faiblesse de leurs coûts fixes et par leur assise financière, elles sauraient s'adapter aussi à des cours rendus fluctuants par le libre échange. Elles sont mieux en mesure de capter les ouvertures de marchés d'exportation que les exploitations familiales intensives.

Le maintien d'une main d'œuvre abondante et bon marché demeure, avec leurs bases financière et foncière, leurs plus grands atouts. Cette main d'œuvre, elles la trouvent dans les microfundias engagées dans des stratégies de survie et dont le nombre ne cesse d'augmenter³ sous

³ Aucune statistique ne les énumère mais on peut déduire des recensements agricoles, notamment au vu de la répartition des terres cultivées, qu'elles se comptent par millions. Au Maroc, elles recouvrent au moins la catégorie des « micro-exploitations », soit 41,4% des exploitations en 1996. En Turquie, 67% des exploitations

l'effet de l'accroissement démographique, de la fermeture des portes de l'émigration et du développement insuffisant des activités non agricoles, contraintes de surcroît par les politiques macroéconomiques restrictives adoptées par la plupart des PSEM [Domecq 2002] [Domecq, Yapaudjian-Thibaut 2003].

2. La sensibilité politique du dossier agricole euro-méditerranéen

L'échange agricole euro-méditerranéen en général et les perspectives d'une libéralisation de cet échange en particulier s'inscrivent dans plusieurs sources de conflits d'intérêt inhérents à l'accroissement des tensions entre producteurs et à l'importance géostratégique de la zone.

2.1. L'accroissement des tensions concurrentielles entre producteurs

L'ouverture de tout marché au libre échange provoque deux types de tension : d'abord s'engage un affrontement avec les nouveaux fournisseurs, suivi ensuite d'une compétition entre les anciens offreurs pour accéder aux ressources locales nécessaires à leur adaptation à la nouvelle concurrence. Dans la zone euro-méditerranéenne, en cas de libéralisation agricole prononcée, on devrait assister à l'apparition de flux d'importations concurrençant les producteurs européens sur les spécialités méditerranéennes (huile d'olive, fruits et légumes, conserves végétales, poissons et leurs transformés). Les producteurs des PSEM, quant à eux, seront fortement concurrencés sur les produits de base (céréales, sucre, viandes, lait et leurs préparations). L'adaptation des producteurs à ces nouvelles concurrences devrait entraîner un remodelage de leurs structures qui aboutira à renforcer les plus performants en leur livrant les ressources des autres (en main d'œuvre, terre, crédits, aménagements et eau). Or, les PSEM présentent de fortes différences entre leurs structures agraires et possèdent une importante population active agricole sans grands moyens d'adaptation. L'ouverture de leurs marchés laisse entrevoir une pénible compétition des paysans du sud entre eux.

Les PSEM comprennent quatre exportateurs majeurs de spécialités méditerranéennes : la Turquie (qui représente 56% de leur offre totale), le Maroc (22%), Israël (13%), la Tunisie (6%). Leurs ventes dans l'Union Européenne représentent environ les 4/7 de leurs exportations totales en ces produits et s'opposent à des offres locales espagnoles, portugaises, italiennes, grecques et françaises, elles-mêmes fort développées. Chacune des deux parties joue de ses avantages compétitifs. Pour les producteurs européens il s'agit de :

- l'accès facilité au marché communautaire, au capital financier, technique, à la génétique et aux ressources en eaux ;
- la protection dont ils bénéficient : limitation quantitative des importations d'huile d'olive et de certains fruits et légumes extracommunautaires, aides directes à la production d'huile d'olive ; calendriers d'importation qui définissent les périodes où les importations peuvent entrer sur le marché européen ;
- la maîtrise de la mise en marché au travers des circuits de distribution ;
- certains producteurs européens du sud de l'Europe peuvent bénéficier d'une main d'œuvre étrangère, plus ou moins clandestine issue des pays de l'Europe de l'Est ou du Maghreb [Roux 2003].

Les avantages compétitifs des producteurs du sud résident dans :

- le faible coût de la main d'œuvre (0,65 € de l'heure en Tunisie sur la base de 48 heures semaine, 11€ de l'heure en France, sur la base de 35 heures semaine) ;
- des conditions climatiques favorables dès l'instant où la ressource en eau est assurée ;

avaient de 1 à 5 ha (1991), en Tunisie 41% avaient moins de 5 ha (1995). En Egypte, 36% des exploitations avaient moins de 0,4 ha et 42% de 0,4 à 1,2 ha (1990). En Tunisie, le nombre d'exploitations a augmenté de 44% entre les deux recensements de 1962 et de 1996, alors que la surface cultivée ne s'est accrue que de 1,7%. Le nombre d'exploitations de moins de 5 ha a augmenté de 89%. En Turquie, entre 1952 et 1991, le nombre d'exploitations de moins de 5 ha a augmenté de 69%. [Domecq, Roux 2003]

- des conditions fiscales avantageuses ;
- une surévaluation des monnaies qui facilite l'achat des biens de production importés ;
- la baisse du prix des intrants importés, du fait du libre-échange industriel.

Toutefois ces avantages compétitifs du Sud ne sont en rien décisifs tant ils ne peuvent modifier la position de faiblesse des producteurs du sud (industriels ou agricoles) dans les circuits de distribution où se fait l'essentiel de la valeur ajoutée, du fait de la domination des marques. Or, aucun libre-échange ne remettra jamais en cause cette domination.

Du côté des produits agricoles de base, l'instauration d'un libre échange agricole euroméditerranéen pourrait laisser supposer l'ouverture d'une concurrence insoutenable exercée par les producteurs européens sur les marchés des PSEM. Leur offre en ces produits dispose en effet d'atouts indiscutables marqués par des écarts de productivité par hectare de 10 contre 1 (100 quintaux/hectare dans les régions exportatrices au nord de la Méditerranée, contre 10 q au sud) ou par animal (6500 litres de lait au nord contre 2000 au sud). Ces données doivent être relativisées. Un libre échange agricole couplé au libre échange industriel devrait profondément remodeler les structures agraires du sud car :

- d'une part, l'accès facilité aux intrants importés et la disparition de la petite paysannerie entraîneront le regroupement de l'offre du sud en de vastes structures latifundiaires et hors-sol [Domecq 2001], mieux à même d'exploiter des techniques plus efficaces et les disponibilités en main d'œuvre bon marché ;
- d'autre part, les spécificités culturelles et religieuses des pays du sud définissent des pratiques alimentaires exerçant de fortes rigidités de la demande aux produits alimentaires importés, en particulier dans les secteurs des viandes et de leurs transformés [Domecq 2002].

L'ouverture au libre échange agricole des pays du sud ne doit donc pas être seulement appréhendée en terme de concurrence nord-sud. Elle doit aussi prendre en compte les incidences politiques et humaines de la confrontation de la paysannerie pauvre du sud aux structures agraires « évoluées » de leur propre pays qui, dans leur adaptation à l'ouverture des frontières, leur disputeront les ressources locales.

2.2 Les enjeux géostratégiques.

Le Bassin Méditerranéen est le point de rencontre du monde arabe, de l'Europe occidentale qui essaie de se construire en une vaste Union Européenne à 25 et de la Russie qui retrouvera bientôt le rang de grande puissance qu'elle a toujours eu. Enfin, l'intérêt des puissances anglo-saxonnes pour la zone n'est plus à démontrer.

Ces influences ne manquent pas de s'exercer au plan strictement agricole. L'enjeu est la couverture de cet immense marché des PSEM qui, conjugué à celui des pays du Golfe Persique, dépasse les 24 milliards de dollars par an et présente des opportunités de croissance tirées par une forte augmentation de la population active pendant les douze prochaines années [Femise 2003]. Dans ce contexte, l'intégration agricole euro-méditerranéenne s'articule autour de quelques lignes de force :

- la Turquie et le Maroc qui sont les deux principaux PSEM exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires, mènent une politique de diversification de leurs clients. Leurs ventes dans l'U.E. ont doublé sur la dernière décennie et conservent une part importante (50% environ de leurs débouchés) mais qui devient décroissante. Les deux pays ont accru leurs exportations vers les Pays d'Europe Centrale et Orientale. Le Maroc et la Tunisie semblent s'être substitués en partie à la Turquie sur le marché du golfe Persique. Mais le fait majeur est l'ouverture grandissante des exportations turques et marocaines vers le reste du monde, essentiellement anglo-saxon, qui en absorbe maintenant le tiers. (Alors que le Maroc négocie un accord de libre échange avec les Etats-Unis).

- du côté des importations, les PSEM semblent mener aussi une stratégie de diversification de leurs fournisseurs depuis une douzaine d'années. Les parts de marché de l'U.E. stagnent et celles des Etats-Unis régressent au profit de pays du reste du monde, membres pour la plupart du groupe de

Cairns (multiplication par deux ou trois de leurs exportations à destination de l'Afrique du nord dans la décennie 90). L'évolution des exportations françaises qui constituent la principale offre de produits agricoles et agroalimentaires sur le bassin méditerranéen est sans doute des plus significatives. Depuis une douzaine d'années, les ventes sur cette destination ont progressé de 26% (en passant de 1,8 milliard de dollars à 2,3 milliards) mais moins que sur les autres marchés où elles ont cru sur la même période de 31%. L'explication réside sans doute dans la nature des produits demandés sur ces marchés méditerranéens. Le système agroalimentaire français, par exemple, a opéré depuis vingt ans une mutation qui a fait de lui un exportateur de produits transformés (à plus de 70%), alors que 70% des achats des PSEM portent sur des matières brutes (céréales, corps gras, autres produits végétaux). Les demandes méditerranéennes ne correspondent plus fondamentalement à la structure de l'offre européenne. On peut cependant envisager que l'accroissement du P.I.B. par tête dans les PSEM contribuera à réduire ce biais. Les ménages dont le pouvoir d'achat augmentera seront plus enclins à consommer des nourritures plus transformées, fabriquées en Europe dans la mesure où elles correspondront à leur culture et n'éveilleront pas de scrupules alimentaires de la part des consommateurs musulmans. L'effondrement des exportations de viandes françaises au Maghreb et leur substitution par des importations d'autres origines, au moment du scandale de l'E.S.B. et de la révélation des méthodes d'élevage à base de farines animales, est révélateur des relations empreintes de vécus et d'exigences partagées entre ces vieux pays qui entourent le bassin méditerranéen. A contrario, l'importation de maïs américain qui n'est pas garanti non-O.G.M. ne semble soulever aucun scrupule chez les mêmes consommateurs musulmans.

Les exportations agricoles vers les PSEM ont cependant l'intérêt d'écouler sur un marché de proximité les produits parmi les plus excédentaires et les plus subventionnés de l'agriculture européenne. On peut considérer qu'elles contribuent ainsi à retarder l'échéance d'une réforme de la Politique Agricole Commune en amenant une solution de court terme aux excédents structurels qu'elle engendre. Mais d'un autre côté, ces exportations précipitent la remise en cause de la P.A.C. par les concurrents qu'elles froissent. Ne s'opposent-elles pas, dans ce bassin méditerranéen, aux ventes américaines de même type, soumises aux mêmes impératifs d'écoulement des surplus ? Les problèmes politiques du golfe Persique et la crise algérienne pèsent sur les demandes en produits alimentaires de base et se conjuguent aux stratégies de diversification des approvisionnements menées par les pays du Maghreb pour exacerber les tensions agricoles entre les Etats-Unis et l'Europe. L'utilisation possible de techniques hautement productives dans le croissant fertile irakien pourrait à l'avenir, ouvrir une nouvelle source de tensions en réduisant les ventes que les Européens mais aussi les PSEM exportateurs réalisent au Moyen Orient.

Le Bassin Méditerranéen apparaît ainsi au cœur de la compétition mondiale pour les marchés agricoles. L'instauration éventuelle d'un libre-échange agricole dans la zone euro-méditerranéenne serait dès lors un événement géopolitique majeur : elle supposerait en effet que les PSEM fassent le choix de partager et défendre les mêmes points de vue que l'Europe dans les négociations internationales, face au groupe de Cairns et aux Etats-Unis. Mais une telle convergence entre les approches agricoles internationales de l'Europe et des PSEM apparaît bien peu probable tant les attentes agricoles des deux côtés de la Méditerranée semblent difficiles à concilier.

3. La dégradation de la situation des paysans pauvres.

Les deux-tiers des 80 millions de paysans du sud de la Méditerranée sont pauvres. Ils vivent sur de petites exploitations vivrières (les microfundias). Cette situation n'est pas le résultat que recherchaient les politiques agricoles menées depuis les Indépendances. Au contraire celles-ci voulaient promouvoir d'une part, la constitution de vastes propriétés capitalistiques sous contrôle public et cherchaient à encadrer d'autre part les structures moyennes en les orientant vers des productions marchandes obtenues avec des techniques intensifiant l'utilisation des facteurs de production. La survie de petites exploitations vivrières était alors perçue comme un legs archaïque

appelé à disparaître avec la modernité. Mais il n'en a rien été. Le nombre des microfundias est même au sud de la Méditerranée, en constante augmentation depuis une quinzaine d'années. Une société ne peut s'engager sur la voie d'un développement durable que si elle fait avancer avec elle les plus fragiles de ses membres. La prise en compte du sort de la paysannerie pauvre est l'une des clés de réussite de l'ouverture des économies méditerranéennes et l'un des enjeux majeurs d'un partenariat euroméditerranéen renforcé.

3.1. La remise en cause du rôle social des petites exploitations

La persistance de petites exploitations au sud de la Méditerranée est fondamentalement due à la faiblesse de la croissance économique. L'accroissement de leur nombre résulte du rôle social complexe qu'elles parviennent à assurer et que le libre-échange risque de remettre en cause.

3.1.1. Causes de l'accroissement du nombre des petites exploitations et des paysans pauvres.

L'accroissement de leur nombre est concomitant aux efforts de « rationalisation » entrepris depuis l'adoption, dans les années 80, des Plans d'Ajustement Structurels. Il résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes :

1° Démographiques. Les zones rurales ont connu depuis les Indépendances de fortes augmentations de leur population qui leur a permis d'alimenter, sans se dépeupler, un fort exode rural vers les zones urbaines et l'étranger.

2° Economiques. L'affaiblissement de la croissance économique depuis une vingtaine d'années et la fermeture des flux migratoires vers l'Europe ont ralenti l'exode rural en réduisant leurs effets d'aspiration sur la main-d'oeuvre agricole.

3° Politiques. Trois types de mesures peuvent être là invoquées :

- Des efforts certains d'aménagement structurels ont été menés par les Pouvoirs Publics dans les campagnes (électrification, scolarisation, désenclavement, santé, etc).
- Les politiques agricoles très protectionnistes, conduites depuis les Indépendances ont favorisé le maintien de petites unités de productions.
- Tous les régimes politiques ont fait l'impasse, depuis la « nationalisation » des terres aux Indépendances jusqu'au mouvement actuel de privatisation, d'une réforme agraire favorisant l'accès des plus pauvres au foncier.

4° Socio-culturels. Nous avons pu constater au cours de nos missions CMCU dans le nord de la Tunisie, que le tarissement dans les campagnes des revenus de l'émigration avait deux incidences majeures :

- une plus grande difficulté des plus jeunes à assumer les générations plus âgées dont la durée de vie augmente,
- une réduction des dots et des possibilités de mariage.

En conséquence, des fratries de célibataires restent groupées sous le même toit, cohabitent avec leurs parents et le ménage d'un des frères. Ces familles organisent alors des conditions de survie complexes reposant sur :

- Le salariat des jeunes femmes. La vigilance apportée à leur sort les conduit à retrouver tous les soirs leur foyer familial. Cela les oblige à de longs déplacements journaliers (qui peuvent dépasser plusieurs centaines de kilomètres) jusqu'aux manufactures ou autres emplois saisonniers.
- Le travail des fils sur des microexploitations, dans des conditions de travail difficiles et avec de maigres moyens. Cette occupation agricole est complémentaire d'activités salariées saisonnières ou précaires dans les latifundias, les exploitations tournées vers l'exportation, les entreprises du bâtiment, le tourisme, etc.
- Le développement de petites productions agricoles marchandes (lait, volailles, légumes) permettant aux femmes mariées d'avoir une occupation domestique source de revenus monétaires.

3.1.2. Causes du maintien à la terre des paysans pauvres.

Ces paysans pauvres des microfundias cristallisent toutes les faiblesses des sociétés méditerranéennes et portent l'essentiel de leur potentiel de développement. Ils vivent à la marge des grands types d'exploitation qui structurent la majeure partie de l'offre agricole des pays du sud qui sont les périmètres irrigués, l'arboriculture oléicole et fruitière, la grande culture céréalière et l'élevage hors-sol. C'est parce qu'ils restent paysans qu'ils peuvent s'insérer à la marge dans des systèmes non-paysans (agricoles, commerciaux, artisanaux, industriels ou politiques) qui leur procurent le complément de revenu indispensable et structurent leur participation à la société au-delà des liens de parenté. Dépourvus de droits de propriété sur la terre qu'ils cultivent, trop pauvres pour épargner, ils ne peuvent amorcer un processus de capitalisation de leur activité. La vulgarisation des techniques agricoles les a évités. Ils ont même de l'aversion pour ces techniciens agronomes, cantonnés aux périmètres irrigués, qui les méprisent dans l'archaïsme de leurs méthodes. Ils n'ont aucune des libertés qui permet de négocier sur les marchés et de s'adapter aux changements du milieu. Ils restent à la merci des usuriers de toutes catégories qui peuvent leur fournir les avances minimales nécessaires à toute dépense. Mais pour ces pauvres, le travail du lopin de terre de leur microfundia est une activité qui sécurise leurs conditions d'existence. Elle leur procure un lieu de vie et une bonne part de leur alimentation. Elle leur permet de compenser l'aléa de l'emploi précaire de leur force de travail dans les activités salariées saisonnières. Sans avoirs ni savoirs techniques, ils seraient encore davantage sous l'empire de la Nécessité s'ils n'étaient plus paysans.

L'agriculture des microfundias joue donc un rôle certain dans :

- l'équilibre démographique des territoires,
- l'entrée en production des femmes,
- la flexibilité du marché du travail,
- la diversification de l'offre alimentaire.

Elle constitue un filet social à une population qui, en l'absence de systèmes développés de redistribution publics, serait fortement exposée aux aléas du sort et de la conjoncture.

Les accords de libre-échange pourraient améliorer le sort de ces paysans pauvres s'ils permettaient d'augmenter leurs revenus tirés de l'agriculture, en tant qu'exploitants ou salariés, ou s'ils suscitaient un développement des activités non-agricoles où ils pourraient mieux valoriser leur force de travail. Ce qui reste à vérifier.

3.2. Effets de l'ouverture des frontières sur le sort des paysans pauvres

L'ouverture des pays du sud au libre échange concerne doublement ces paysans : d'abord, en tant que producteurs, ils subiront une baisse du prix de leurs produits, ensuite en tant que salariés, leurs possibilités d'embauche pourra être affectée par l'impact des nouvelles concurrences sur les entreprises agricoles ou industrielles qui les emploient.

3.2.1. Les effets du libre-échange sur les productions agricoles des paysans pauvres.

Ces petits paysans sont producteurs de céréales et de produits animaux (lait, viandes bovines et ovines). Le libre échange agricole avec l'Union Européenne devrait réduire de moitié le prix de leurs produits, à parités inchangées des monnaies. Les conséquences en seront pour eux un appauvrissement net sans modification de leurs productions. Ceci pour trois raisons :

- Utilisant peu d'intrants, ils ne profiteront pas de la baisse des coûts de production que devrait provoquer l'ouverture des frontières aux fournitures d'origine industrielle ou agricole.

- Peu d'alternatives s'offrent à une réorientation de leur offre vers d'autres types de production ou vers des volumes plus élevés, vu les conditions structurelles difficiles dans lesquelles ils travaillent. On imagine mal qu'ils puissent s'inscrire sur les créneaux porteurs des produits de terroir dont les populations urbaines sont de plus en plus friandes. Trop enclavés, trop petits, trop éparpillés, ils ne peuvent pas être atteints par ce type de demande (ou si cela leur arrivait, ce serait au profit des intermédiaires).

- Ils sont hors des schémas classiques d'analyse du libre-échange. Les avantages théoriques du commerce international ne les concernent pas car s'ils produisent des quantités marginales, ce ne sont

pas eux qui fournissent les volumes définissant le coût marginal élevé et donc la partie haute de la courbe d'offre agricole. Leur production se situe plutôt aux points bas de cette courbe. Ainsi contrairement à ce qui s'est passé pour leurs homologues européens lors de la réorganisation de l'agriculture européenne menée par la PAC, la baisse des prix provoquée par l'ouverture des marchés réduira uniquement la marge de ces petits paysans pauvres et n'entraînera pas nécessairement leur disparition ; elle ne permettra en rien une meilleure allocation des ressources. De plus, les terres qu'ils cultivent se prêtent mal à d'autres formes d'exploitation plus intensives en capital. Ils ne gaspillent pas l'eau, ce bien rare, car généralement ils n'irriguent pas.

Leurs petites productions animales leur échappera en grande partie car leurs marchés seront saturés par l'offre européenne et par le développement d'élevages hors-sol, dont l'offre est plus adaptée aux exigences des transformations industrielles et dont les coûts de production seront réduits par la baisse des prix des intrants et des produits fourragers importés.

Les paysans pauvres des Pays du Sud et leurs représentants politiques pourraient alors rejoindre ceux qui voient dans la dévaluation des monnaies nationales face à l'Euro et au Dollar une protection face aux nouvelles concurrences introduites par le libre-échange.

3.2.2. Effets du libre-échange sur les possibilités de salariat hors-agriculture des paysans pauvres.

La théorie économique standard peut justifier le libre-échange agricole dans les PM en soulignant que l'alignement des prix agricoles intérieurs sur les cours mondiaux peut avoir deux effets bénéfiques :

1° Il réduirait le coût de l'alimentation tout en supprimant les caisses de compensation. Il s'en suivrait une réduction des déficits publics accompagnée d'une augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population qui pourrait se traduire, si le marché du travail est suffisamment concurrentiel par une baisse du coût de la main d'œuvre et une réduction des charges des entreprises.

2° Il réduirait les rentes des agriculteurs qui produisent à l'abri de la concurrence. Ce phénomène aurait deux conséquences :

- Une meilleure allocation des ressources dont l'emploi serait alors orienté par les signaux du marché.

- Une réduction des salaires nominaux résultant du renforcement de la présence sur le marché du travail de la main-d'œuvre rurale des paysans pauvres. La productivité marginale de leur activité agricole baissant avec la réduction des prix agricoles, les paysans pauvres seraient alors obligés d'accepter des salaires hors agriculture plus bas : ce qui favoriserait l'essor des secteurs exportables (et de tous ceux qui fournissent des biens échangeables).

Cette vision classique et optimiste du libre-échange suppose une reconversion réussie de la main d'œuvre agricole. L'ensemble du système économique en profiterait et les paysans pauvres en seraient eux-mêmes bénéficiaires. Ils percevraient dans leurs nouveaux emplois des salaires plus élevés sous l'effet de la convergence des rémunérations que le libre-échange organise à l'échelle mondiale. Pour que cette convergence se traduise par une élévation des bas salaires des Pays du Sud encore faut-il que ceux-ci connaissent un regain d'activité. Or, la clé de la réussite des politiques de libéralisation entreprises depuis l'adoption des Plans d'Ajustement Structurels repose sur l'arrivée d'Investissements Directs Etrangers (IDE). Mais ils tardent à se développer sur les rives sud de la Méditerranée. Pour les encourager il sera nécessaire de poursuivre les efforts de réduction des obstacles institutionnels à l'arrivée des capitaux étrangers (établissement de normes, règlement des conflits, respect de la propriété privée et intellectuelle, réforme fiscale, etc). Parmi la levée des contraintes aux IDE, certaines échappent aux Autorités, tel que le risque « pays arabe ». Les accords de libre-échange avec l'UE vont à cet égard dans le bon sens. Ils constituent un signal, une garantie d'irréversibilité dans l'ouverture. Ils permettront peut-être aussi d'élargir aux IDE les débouchés intérieurs des PM en décloisonnant entre eux leurs marchés.

L'expérience montre que les IDE aboutissent à la croissance économique si de fines spécialisations intra-branches parviennent à s'instaurer, porteuses de transferts technologiques qui permettent d'élever la productivité du travail dans les pays d'accueil (et par là de faire converger les rémunérations vers le niveau qu'elles ont dans les pays industrialisés). L'expérience montre aussi que l'éventail des salaires s'est élargi dans les pays où le développement des échanges et le progrès

technique ont été les plus rapides depuis une vingtaine d'années. Les personnels les plus qualifiés ont amélioré leur situation alors que la condition des moins qualifiés s'est dégradée. Ce phénomène peut s'expliquer en contestant les bienfaits de l'échange international et du progrès technique sans se départir des principes de l'analyse standard et sans emprunter la voie de l'analyse marxiste. L'explication qui prévaut alors est celle du « progrès technique biaisé ». Elle repose sur l'idée que les nouvelles technologies de l'information et de la communication auraient modifié la nature du progrès technique. Alors que les deux premiers siècles du capitalisme auraient développé des technologies augmentant la productivité des travailleurs les moins formés, les NTIC élèveraient surtout l'efficacité de la main d'œuvre la plus qualifiée et rejetteraient les personnels les moins qualifiés dans des fonctions à faible progrès technique. Ceux-ci seraient donc cantonnés dans des activités à forte modération salariale, où les coûts du travail toujours trop élevés doivent être réduits par une plus grande flexibilité des horaires, la réduction des acquis sociaux et les délocalisations. Dans la même ligne d'explication, la mondialisation et les spécialisations intra-branches réclameraient des processus décisionnels plus décentralisés et des niveaux de responsabilisation accrus. Cela favoriserait donc l'emploi dans tous les pays de main-d'œuvre qualifiée au détriment des exécutants peu formés. Dans ces conditions, les paysans pauvres des PM auront des difficultés à tirer parti des processus de montée en spécialisation, même réussis grâce au libre-échange.

4. La difficulté d'enclencher une convergence agricole Nord-Sud en Méditerranée.

L'entrée dans le libre échange euro - méditerranéen serait beaucoup plus délicate pour les produits agricoles qu'elle ne l'est pour les produits industriels. Les accords sur ces derniers se limitent au démantèlement par les PSEM des barrières douanières concernant les importations venues d'Europe. Les mêmes tarifs continueront d'être appliqués sur les autres origines ne bénéficiant pas d'accords. L'Europe devrait voir ses exportations vers les PSEM bénéficier de détournements de trafic au détriment du Reste du Monde. Cette situation ne manquera pas d'inciter les fournisseurs hors U.E. à négocier eux aussi des accords de libre échange avec les PSEM en vue de leur adresser leurs produits (cf. négociations de libre échange Maroc-USA). Les accords euromed appellent donc à une généralisation de l'ouverture des PSEM à la libéralisation industrielle.

Le cas des produits agricoles est fort différent. Si les PSEM supprimaient les barrières douanières agricoles à l'égard de l'U.E., ils s'ouvriraient sur un marché européen lui-même protégé vis-à-vis du Reste du Monde et réglé d'une manière particulière par la Politique Agricole Commune. Ils devraient donc insérer leurs agricultures dans un fonctionnement original et complexe et en partager les objectifs et les contraintes.

4.1. Les contraintes techniques d'adhésion à la PAC.

La PAC obéit à trois principes fondamentaux :

- la préférence communautaire (fondée sur un tarif commun appliqué à l'encontre des importations du Reste du Monde).
- l'unicité du prix (un même prix libellé en euros est garanti à tous les producteurs).
- la solidarité financière (les pays membres participent au coût de la PAC et au financement des aides aux agriculteurs proportionnellement à leur niveau de richesse).

L'intégration à la PAC serait pour les agriculteurs des PSEM une solution moins favorable que celle dont ils jouissent actuellement, mais plus satisfaisante que l'ouverture complète sur les marchés mondiaux car, sans entrer dans le détail, on peut affirmer que presque toutes les productions agricoles européennes bénéficient de prix supérieurs et moins fluctuants que les cours mondiaux ou génèrent aux producteurs des aides directes au revenu d'autant plus importantes que leurs prix sont proches des cours mondiaux. Mais l'adhésion des PSEM aux trois principes de la PAC n'irait pas sans difficultés.

L'adoption du principe de la préférence communautaire fondé sur l'instauration de tarifs extérieurs communs devrait entraîner un détournement d'échange au profit exclusif des producteurs européens, heurtant ainsi les fournisseurs actuels des PSEM en produits de base du Reste du Monde, (parmi lesquels se trouvent les pays du groupe de Cairns et les Etats-Unis) et accroissant considérablement les risques de représailles.

L'application de l'unicité du prix serait gênée par la non appartenance des PSEM à la zone euro. En effet la transcription en monnaie nationale du prix unique libellé en euros occasionnerait des mouvements de prix erratiques liés aux fluctuations des changes. Les dévaluations des monnaies des PSEM se traduiraient par une montée des prix agricoles exprimés en monnaies locales, d'où naîtraient des tensions inflationnistes, alors que les baisses des taux de change sont recherchées pour relancer la compétitivité globale de la nation. A l'inverse, la remontée du change des PSEM provoquerait une baisse symétrique des prix agricoles. Pour remédier à ces inconvénients qui perdurèrent jusqu'à la création de l'euro, les pays européens établissaient des taux de change spéciaux pour les produits agricoles (les taux « verts ») assortis d'un mécanisme complexe de taxes et de subventions sur les échanges intracommunautaires appelés Montants Compensatoires Monétaires (MCM). Par ce système les prix agricoles ne baissaient pas avec les réévaluations et n'augmentaient pas avec les dévaluations. Les MCM compensaient les différences entre les parités officielles et les parités « vertes » artificiellement appliquées aux produits agricoles. Ce système était particulièrement préjudiciable au pays à monnaie faible, dont les agriculteurs ne bénéficiaient pas de la montée de leurs prix de vente, alors qu'ils subissaient le renchérissement de leurs intrants alignés sur les cours internationaux exprimés à la parité officielle, en monnaie dévaluée. Les MCM furent une source de grand dysfonctionnement de la PAC avant la création de l'euro.

Le principe de solidarité financière serait fort avantageux aux PSEM et à leurs agriculteurs : ceux-ci percevraient des aides directes au revenu dont l'essentiel serait en fait financé par les pays les plus riches de l'UE. Les contributions au budget européen (et donc à celui de la PAC) étant en effet calculées au prorata du PIB par tête permettaient ainsi des transferts nets de revenus importants et réguliers du nord vers le sud. Ces transferts via la PAC auraient aussi l'intérêt de concerner surtout les régions rurales qui généralement sont les plus défavorisées. Ils ont largement contribué au développement des pays méditerranéens de l'UE (Espagne, Portugal, sud de l'Italie, Grèce). Mais leur application aux PSEM se heurterait à trois difficultés :

- d'abord financière. Le budget de la PAC est globalement limité pour les 10 prochaines années. Toute dépense supplémentaire occasionnée en particulier par l'adhésion de nouveaux pays membres se traduit par une réduction des fonds allant aux agriculteurs des anciens pays membres. Ce principe a l'avantage de ne pas entraîner le blocage des élargissements de l'UE sur la question de l'accroissement du budget agricole que sinon il induirait.
- ensuite juridique. Le principe des aides directes au revenu suppose une définition précise du statut de l'exploitant et de sa base foncière. Ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les PSEM. Un système efficace d'impôt sur le revenu doit pouvoir récupérer les aides versées aux plus opulents.
- enfin politique. Les aides au revenu sont en fait proportionnelles à la surface cultivée et aux volumes produits. Elles concerneraient donc peu les paysans qui en ont le plus besoin et qui sont nombreux dans les PSEM.

4.2. De nouvelles orientations de la PAC plus contraignantes pour une intégration agricole nord-sud.

La PAC est depuis une vingtaine d'années dans un processus de réforme qui devrait modifier profondément ses orientations initiales « productivistes », alors que les PSEM n'y ont toujours pas renoncé. Cette mutation vise à réduire les excédents, leur coût budgétaire et les nuisances agricoles. Elle résulte des différentes pressions exercées à l'extérieur par les pays du groupe de Cairns et les Etats-Unis, qui désirent accroître leurs parts de marché au détriment de l'Union Européenne, et à

l'intérieur par les Autorités communautaires et nationales soucieuses de contenir les budgets publics, de faciliter l'adhésion des pays de l'Est et de répondre aux attentes environnementales des populations.

Les mesures retenues pour atteindre ces objectifs ont deux caractéristiques. Tout d'abord, elles comportent des éléments très contraignants sur l'offre tels que:

- le rapprochement des prix intérieurs des cours mondiaux ;
- les quotas de production (en volume du produit : lait, betteraves, produits de la pêche ; en octroi de primes : viandes ; en calendrier de production : fruits et légumes) ;
- la législation environnementale : lois d'épandage des matières organiques et des fertilisants, interdits sur certains produits phytosanitaires, normes et distances des bâtiments d'élevage, etc. ;
- le découplage des aides (en projet) qui devrait consister en un paiement unique par exploitation, indépendant de la production et subordonné au respect de normes en matière d'environnement, de sécurité des aliments, de bien être animal, ainsi qu'à l'obligation d'entretenir toutes les terres agricoles (écoconditionnalité).

Par ailleurs, ces mesures tendent à renforcer les structures les plus grandes et les plus avancées sur le plan technique. Certes, parmi les propositions de la Commission en 2003, le projet de réduction des aides directes (la dégressivité) pourrait laisser espérer une inflexion des aides au profit des plus petites structures, mais les mesures prévues resteront marginales et surtout les fondamentaux qui poussent à l'agrandissement des plus grandes restent bien vivaces :

- les quotas laitiers attachés au foncier n'empêchent pas la concentration de la production sur les exploitations qui s'agrandissent ;
- l'accroissement des surfaces cultivées par travailleur et la hausse des rendements par hectare restent les meilleurs moyens de lutter contre la baisse des prix⁴ ;
- les mises aux normes environnementales obligent à des investissements importants qui ne peuvent être envisagés qu'à partir de seuils de productions élevés. Elles supposent en outre la maîtrise d'un niveau technique élevé.

L'intégration des PSEM à la PAC supposerait que leur soient octroyés au détriment des producteurs européens des quotas de production avantageux. Mais ceux-ci ne profiteraient qu'à ceux qui disposent d'avantages compétitifs avérés sur les spécialités méditerranéennes (le Maroc et la Turquie sur les fruits et légumes, la Tunisie sur l'huile d'olive, le Maroc et la Tunisie sur les produits de la mer). Relativement aux spécialités européennes, on peut douter de la capacité des producteurs du sud à rattraper leur retard de productivité, tout en s'adaptant aux contraintes que l'Europe leur imposerait et qu'elle impose déjà à ses agriculteurs. Une aide financière massive serait alors nécessaire. Mais son montant devrait être prélevé sur le budget de la PAC, plafonné jusqu'en 2013 à son niveau actuel, malgré l'intégration future des pays de l'Est⁵ [Commission Européenne 2003].

CONCLUSION

Les relations agricoles euroméditerranéennes revêtent un caractère singulier du fait des enjeux géostratégiques, politiques et sociaux qu'elles génèrent. Il ne s'agit pas d'un simple accord de libre échange et on ne peut le réduire à une seule confrontation Nord – Sud. En effet, le bassin méditerranéen se trouve à la confluence des zones de confrontation internationale entre l'Union Européenne, les Etats-Unis, la Russie (toujours une grande puissance), le Monde Arabe et le groupe de Cairns. Pourtant les PSEM et l'UE ont des intérêts communs à valoriser avec de fortes opportunités de

⁴ Il est sans doute illusoire de prédire que le démantèlement douanier du Marché Commun Agricole provoquera une baisse de l'offre européenne assez forte pour relever les cours mondiaux et profiter aux pays du sud exportateurs.

⁵ Les prévisions de dépenses pour la rubrique 1a (soutien des marchés et aides directes) sont 42979 millions d'euros pour 2004. Elles sont de 48574 millions d'euros courants pour 2013 pour une UE à 25. A cette date, la dégressivité devrait dégager 1481 millions pour le développement rural, soit 3,04% des dépenses agricoles du budget la [Commission Européenne 2003].

développement qui s'ouvriraient aux pays du bassin méditerranéen s'ils adhéraient aux règles spécifiques de la PAC. Ces derniers devront se préparer à bénéficier d'un grand marché européen agricole et agroalimentaire, certes concurrentiel mais organisé face au reste du monde. Ils devront aussi affronter d'importantes modifications structurelles de leur secteur agricole qui, sous certains aspects, pourraient être politiquement et socialement destabilisant. Le devenir de toute une partie de la paysannerie du Sud de la Méditerranée, laissée pour compte de la croissance et du développement, pose le délicat problème de la cohésion sociale dans les PSEM et de leur stabilité politique.

Nous pouvons raisonnablement faire l'hypothèse que les relations agricoles euro-méditerranéennes sont très spécifiques, parce que contraintes par une PAC européenne dont l'évolution éloigne les deux rives de la Méditerranée : les PSEM auraient besoin aujourd'hui de la PAC productiviste des années 60 et 70 ; la PAC qualitative qui se met en place aujourd'hui – prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, attention à la qualité plus qu'à la quantité, la maîtrise de son budget – ne répond pas, en l'état actuel des marchés et des structures, à leurs besoins.

Le développement d'un partenariat satisfaisant entre les deux rives de la Méditerranée nécessite de résoudre au préalable des contraintes fortes au sein des PSEM que nous avons pu mettre en évidence telles que :

- les ouvertures des marchés agricoles ne provoquent pas uniquement des concurrences nord-sud mais aussi des compétitions entre producteurs au sein de chacun des pays. Ce ne sont pas uniquement des systèmes agricoles nationaux qui s'affrontent sur les marchés mondiaux mais aussi des structures d'exploitation différentes qui, au sein de chacun des Etats, se disputent les ressources locales nécessaires à leur adaptation.
- les différents systèmes agraires ne réagissent pas uniquement à la baisse des prix induite par les désarmements douaniers. L'ouverture des frontières engendre aussi et surtout une plus grande fluctuation des cours qui affecte fort différemment les diverses structures agraires. Ainsi on peut montrer que certaines d'entre elles (les latifundias, les microfundias et les systèmes hors-sol) sont particulièrement bien adaptées aux aléas, du climat certes, mais aussi des prix, contrairement aux structures intensives familiales qui sont contraintes d'évoluer dans des marchés régulés (en l'absence de véritable accès au marché à terme) en raison de l'importance de leurs charges fixes.
- la grande majorité de la paysannerie des pays du sud qui est pauvre en toutes sortes de capital (financier, technique, culturel, foncier...) est installée dans des stratégies de survie et son adaptation aux aléas passe par une pluri-activité précaire et souvent informelle qui engendre des pressions à la baisse des salaires en dessous des niveaux de productivité de son travail. Cette faiblesse des salaires est certes source de compétitivité pour les secteurs exportateurs mais provoque aussi nombre de dysfonctionnements hors du secteur agricole (sous-consommation, spécialisation dans les secteurs de main d'œuvre très concurrentiels, emplois de domesticité improductifs, développement de systèmes politiques conservateurs, etc.).

BIBLIOGRAPHIE

CIHEAM-IAM, 2002, MEDAGRI Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens, 426 p.

Commission Européenne, 2003, *Réforme de la PAC : une perspective à long terme pour une agriculture durable*, <http://europa.eu.int>.

Domecq J.P., 2000, *Stratégies des acteurs face à la libéralisation des marchés agroalimentaires en Tunisie*. Rivista Italiana di Economia Demografia e Statistica, volume LIV N°4, p.9-24.

Domecq J.P., 2002, *Paysans et territoires des régions intérieures de la Tunisie dans le libre-échange*. Séminaire GRERBAM-INRA, Paris, 23-24 mai 200.

Domecq J.P., 2002, *Effets de l'adhésion à l'euro sur l'équilibre économique et social dans les pays du sud de la Méditerranée. Le cas de la Tunisie*. Colloque GDRI EMMA, Sousse, 20-21 septembre.

Domecq J.P., Regnault H., Sajoux Ben Seddik M., 2003, *Les enjeux territoriaux du libre-échange euro-méditerranéen*, in Territoires 2020 n°7, DATAR, Documentation Française, 1^{er} trim., p.157-69.

- Domecq J.P., Roux B., 2003, *Les acteurs agricoles et ruraux face à l'intégration euro-méditerranéenne*, Chapitre 11, in *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », sous la dir. de H. Regnault, p.161-75.
- Domecq J.P., 2003, *Les enjeux de la libéralisation agricole au Maghreb*, Chapitre 14, in *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », sous la direction de H. Regnault, p.209-17.
- Domecq J.P., Yapaudjian-Thibaut A., 2003, *Les effets de l'intégration euroméditerranéenne sur les bas salaires dans les pays du sud*. Deuxième Université de Printemps des Economies Méditerranéennes et du Monde Arabe, Fès, 2-4 juin.
- FEMISE, 2003, L'impact de l'élargissement de l'UE sur les Partenaires Méditerranéens, Contribution au 7^{ème} séminaire des experts sur la transition économique, 23-24 avril 2003, 79 p.
- Regnault H., 1997, *Entre mondialisation et régionalisation, le projet euro-méditerranéen et ses enjeux agroalimentaires: une lecture ricardienne*, Options Méditerranéennes (revue du CIHEAM), Série A n°30, p. 191-8.
- Regnault H., 2001, *Quel avenir pour les relations agricoles euro-méditerranéennes ?*, Introduction Générale, Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole, sous la direction de H.Regnault et B. Roux, l'Harmattan, p. 11-32.
- Regnault H., Domecq J.P., Sajoux Ben Seddik, 2002, *Le libre échange euro-méditerranéen : impacts économiques et enjeux territoriaux*, UPPA-CATT, Etude pour la DATAR, juin, multig. 124 p. (chapitre 4, Domecq, p.60-114 dans le dossier)
- Regnault H., 2003, *Une lecture comparative des accords d'association euro-méditerranéens et de l'Accord Nord-Américain de Libre-Echange (ALENA)*, Chapitre 20 in *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », sous la direction de H. Regnault, p. 289-300.
- Roux B., 2003, *Agriculteurs et immigrants dans l'Europe du Sud : des stratégies sans marge de manœuvre*, Chapitre 13 in *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », sous la direction de H. Regnault, p.193-208.